L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 19 NOVEMBRE, 1889. 63me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Rudiger & Bonzano, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 19 NOVEMBRE 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Co.—A leur salle d'encan, No 26 rue du Canal—Un assortiment complet de Boites et Scelliers

Le nouveau projet de loi sur les socialistes, en Allemagne.

Le texte remanié du nouveau projet de loi sur les socialistes, a été déposé sur le bureau du Reichstag allemand. On peut caractériser, en deux mots, la portée de cette mesure législative : d'une part, le gouvernement impérial prétend rendre perpétuel ce qui n'était exceptionnel et temporaire jusqu'à présent, et, d'autre part, il offre, à titre de compensation pour cette diminution sensible des pouvoirs du Parlement, quelques adoucissements secondaires au régime sous lequel les socialistes sont appelés à vivre.

Il semble que, sur le premier point, le prince de Bismarck ait pris pour modèle M. Balfour. On sait que, jusqu'à la loi de sûreté générale de 1887, la *coercition*, c'est-à-dire la suspension des libertés de droit commun et la collation des prérogatives exceptionnelles au pouvoir exécutif en Irlande, n'était votée par les Chambres anglaises que pour un délai strictement limité, un, deux, au plus trois ans. Le cabinet Tory, avec l'aide des libéraux unionistes, a répudié cette antique tradition parlementaire.

Désormais, le régime qui pèse sur l'Irlande est institué pour un temps indéterminé. Au lieu que ce soit le gouvernement qui soit forcé, au bout d'une ou deux sessions, de venir redemander aux représentants de la nation des pouvoirs extraordinaires, c'est l'initiative privée qui, le cas échéant, devra proposer l'abrogation d'une loi inscrite à titre définitif dans le *Statute book*.

Il en sera de même en Allemagne, si le projet du gouvernement impérial reçoit la sanction du Reichstag. Depuis 1878, c'est-à-dire depuis que, sous le coup des attentats de Hœdel et de Nobiling, un Parlement libéral *sortit* été dissous, et une majorité réactionnaire lui avait succédé, il avait fallu qu'à cinq ou six reprises, le prince de Bismarck vint plaider, devant les représentants de la nation, la nécessité de courber sous un joug de fer le socialisme grandissant.

La *Germania* a raconté, ces temps-ci, dans une série de neuf articles, l'histoire fort curieuse et fort instructive du vote et du renouvellement de la loi sur les socialistes. On y voit quels prodiges d'équilibre le chancelier a dû accomplir pour obtenir, de majorités constamment variables, le maintien d'un régime d'exception qui déplaisait au fond à tous les partis, sauf aux conservateurs ultra, aux nationaux-libéraux comme au centre et aux progressistes.

Il n'est pas fort surprenant—dit le *Temps*—que le gouvernement impérial ait voulu substituer à l'état de siège à temps l'état de siège perpétuel, comme il avait souhaité naguère remplacer le septennat militaire par ce que l'on a appelé l'éternat. Seulement, les adversaires et sont mêmes des nationaux-libéraux qui ont scrupule à prêter la main à cette œuvre législative, font remarquer qu'en inscrivant dans les codes de l'empire, sans lui fixer de terme, la loi contre les socialistes, on abandonne le terrain sur lequel on s'était placé jusqu'ici, et l'on confesse, hautement, qu'il ne s'agit pas d'un mal temporaire à guérir par des remèdes extraordinaires, mais bien d'un vice de constitution contre lequel il faut lutter par des moyens permanents.

C'est, évidemment, sous l'empire de cette préoccupation et afin de faciliter un revirement à la majorité, que le chancelier a introduit quelques légers adoucissements dans le texte de la loi actuellement en vigueur. Ces modifications ne sont pas très considérables. Elles limitent—plutôt en apparence qu'en réalité—le droit d'expulsion et le droit de suppression des journaux révolutionnaires ; elles règlent l'obligation de solliciter, du Bundesrath, un bill d'indemnité, quand on déborde de sa session, un gouvernement confédéré s'est vu forcé, d'accord avec le Conseil fédéral, de proclamer le petit état de siège dans telle ou telle localité.

Les socialistes envisagent ces amendements secondaires comme destitués d'importance et laissant intact le caractère d'arbitraire de cette loi de sûreté générale. Les progressistes, qui, à un moment donné, s'étaient divisés et avaient demandé l'appoint nécessaire du vote de l'une des mesures temporaires, seront leurs rangs affaiblis et se prononcent absolument contre l'inscription, dans le droit commun, d'un régime aussi *exceptionnel*.

Comme toujours, le Centre, à qui, du reste, le *Kulturkampf* a laissé des indéniés libéraux assez décidés, se tient sur un pied de semi-réserve, et attend, pour jeter dans la balance, d'un côté ou de l'autre, le poids de son influence, qu'il ait vu venir les offres du gouvernement et qu'il ait calculé les avantages comparatifs des deux parties.

Le plus curieux, c'est l'attitude des organes nationaux libéraux, qui manifestent des velléités d'indépendance auxquelles Poytiéon n'était pas accoutumé de leur part. On se demande si l'on assiste à un réveil de leur libéralisme engourdi ou plus exactement noyé dans leur nationalisme, ou s'il s'agit tout simplement de faire les rencheris pour obtenir sur d'autres points un meilleur prix de leurs concours.

La *Gazette de France*, du 3 novembre, nous apporte les dépêches suivantes :

Francfort, 2 novembre.

On mande, de Berlin, à la *Gazette de Francfort*, que le groupe du centre, après avoir longuement délibéré, a décidé, à l'unanimité, que le projet de loi sur les socialistes est inacceptable.

Cologne, 2 novembre.

On télégraphie, de Berlin, à la *Gazette de Cologne*, que, d'après les opinions émises dans le cercle diplomatique, il est peu probable que le nouveau projet de loi concernant les socialistes soit adopté, sans changements, par le Reichstag.

Une douleur insupportable

est le lot de ceux qui sont atteints de rhumatisme, de névralgie, de lumbago, de sciatique, de goutte, etc. Pour obtenir le calme et dormir, il faut employer le Baume Rhumatismal Dr. Roy, qui guérit en quelques heures les douleurs les plus violentes. Il est aussi le remède le plus efficace contre les maux de dents, de gorge, de tête, les douleurs d'oreilles, les coupures, les brûlures, les piqûres, les blessures, les contusions, les foulures, les entorses, les crampes, les engelures, les enflures, les inflammations, les maux de reins, les maux de côté, les maux de poitrine, les maux de ventre, les maux de matrice, les maux de jambes, les maux de pieds, les maux de bras, les maux de mains, les maux de doigts, les maux de cou, les maux de gorge, les maux de tête, les maux d'oreilles, les maux de dents, les maux de nerfs, les maux de cœur, les maux d'estomac, les maux de foie, les maux de rate, les maux de vessie